



Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 4ème trimestre, à régler pour le 17 janvier 2022 | Cavec | Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

03/07/2022

Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 4ème trimestre, à régler pour le 17 janvier 2022

Dernière mise à jour le : 14 Décembre 2021





Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 4ème trimestre, à régler pour le 17 janvier 2022 | Cavec | Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

03/07/2022



**Téléchargez
votre bordereau
du 4ème trimestre
et réglez
vos cotisations
sur votre espace
Ma Cavec en ligne
Employeurs**

WWW.CAVEC.FR

Vous êtes employeur ? Le bordereau de cotisations des experts-comptables salariés de votre société du 4ème trimestre 2021 est disponible sur [votre espace Ma Cavec en ligne Employeurs](#), rubrique "Vos documents".

Téléchargez votre bordereau et réglez vos cotisations sur votre espace pour le 17 JANVIER 2022

Ces cotisations sont à régler pour le 17 janvier 2022.

Accédez à votre [portail sécurisé Ma Cavec en ligne - Espace employeurs](#) pour télécharger vos bordereaux de cotisations dans la rubrique "Vos documents" et régler vos cotisations directement depuis cet espace.

Comment régler vos cotisations en ligne depuis votre portail Ma Cavec en ligne - Espace employeurs ?

IMPORTANT : La CAVEC n'accepte pas les virements et les chèques.



- Allez sur www.cavec.fr, rubrique « **Ma Cavec en ligne Espace Employeur** », renseignez votre identifiant et votre mot de passe,
- Allez sur la rubrique « Paiement en ligne »,
- Optez pour le paiement par carte bancaire ou pour le téléversement
 - Pour le téléversement :
 - S'il s'agit de votre première connexion, adhérez au téléversement SEPA,
 - Si vous avez déjà adhéré au téléversement SEPA, il vous suffit de renseigner le formulaire de paiement.

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser nos échanges, votre espace Ma Cavec en ligne Employeurs vous offre plus de services et vous permet de :

- Téléchargez vos bordereaux de cotisations, sur la rubrique « Vos documents »,
- Déclarez les entrées, transferts et sorties de vos salariés,
- Transmettez votre demande en ligne, via la rubrique « Demande en ligne »,
- Payez vos cotisations par téléversement ou par carte bancaire directement depuis votre espace,
- Consultez le montant des cotisations appelées pour les experts-comptables salariés de votre cabinet,
- Vérifiez le montant des versements déjà effectués,
- Modifiez vos coordonnées en ligne,
- Renseignez le nom de la personne en charge des cotisations retraite Cavec au sein de votre cabinet.

Pour créer votre espace, suivez ces démarches :

- [Allez sur www.cavec.fr](http://www.cavec.fr), rubrique « **Ma Cavec en ligne Espace Employeur** », puis allez en bas à droite dans la rubrique « **Vous ne disposez pas de compte sur l'espace adhérent** », « **Vous êtes employeur** », « **inscrivez-vous** », ou **directement en cliquant ici**,
- Renseignez votre numéro SIRET et votre numéro de référence CAVEC, et cliquez sur « Suivant »,
- Choisissez un identifiant et rentrez les informations de connexion (Civilité, Nom, Prénom). *Attention, c'est cet identifiant qui vous servira ensuite à vous connecter !*
- Créez et confirmez votre mot de passe,
- Indiquez et confirmez votre e-mail puis cliquez sur « Suivant »,
- Recopiez le contrôle de sécurité et cliquez sur « Enregistrer »,
- Consultez votre boîte mail afin d'activer votre compte puis retournez sur votre espace Ma Cavec en ligne Employeurs en cliquant sur le lien et connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Depuis 2021, les bordereaux de cotisations ne sont plus envoyés par courrier. Vous êtes notifié par mail de la mise à disposition de vos bordereaux de cotisations sur votre portail Ma Cavec en ligne - espace employeurs aux échéances habituelles :

- Mise en ligne du bordereau du 1er trimestre 2022 mi-mars pour un paiement mi-avril 2022
- Mise en ligne du bordereau du 2ème trimestre 2022 mi-juin pour un paiement mi-juillet 2022
- Mise en ligne du bordereau du 3ème trimestre 2022 mi-septembre pour un paiement mi-octobre 2022



- Mise en ligne du bordereau du 4ème trimestre 2022 mi-décembre pour un paiement mi-janvier 2023

Retrouvez votre bordereau du 4ème trimestre 2021 sur votre espace [Ma Cavec en ligne - espace employeurs](#), rubrique « Vos documents ».

[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [La Cavec présente sur les congrès de la profession en 2022](#)
19 Juin 2022
- [Vous êtes employeur ? Téléchargez le bordereau et réglez vos cotisations du 2e trimestre 2022](#)
16 Juin 2022
- [Inscrivez-vous dès maintenant à notre webinaire le 13 juin 2022 à 18h](#)
10 Juin 2022
- [Cotisations 2022 : découvrez le montant de votre acompte de cotisations et réglez-le avant le 30 avril 2022](#)
04 Avril 2022
- [La Cavec, un modèle qui dispose de multiples atouts](#)
30 Mars 2022
- [Communiqué : La profession comptable, unie, prend une position commune concernant le déploiement du RGCU](#)
1er Avril 2022
- [Des comptes sous bonne garde](#)
30 Mars 2022
- [Où récupérer mon attestation fiscale ?](#)
31 Mars 2022

[+ d'actu](#)